+ Croix-Rouge canadienne

Plus qu'un simple don, c'est votre héritage aux futures générations

Voici les informations dont vous ou votre notaire aurez besoin afin de bien identifier la Croix-Rouge en tant que bénéficiaire du don :

- Nom légal : La Société canadienne de la Croix-Rouge
- Adresse: 6, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 1P4
- No d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 11921 9814 RR0001

Deux façons simples de faire votre don

Pourcentage de la valeur résiduelle de votre succession.

- Exemple : « Je lègue le résidu de ma succession (ou _____% du résidu de ma succession) à la Société canadienne de la Croix Rouge. »
- L'avantage de cette option est que si votre situation change, votre testament n'a pas besoin d'être modifié puisque le pourcentage demeure le même.

Somme spécifique

• Exemple : « Je fais don de _____\$ à la Société canadienne de la Croix Rouge. »

Faire une désignation spécifique

Vous pouvez désigner un don à un programme précis de la Croix-Rouge canadienne qui vous tient à coeur. La plupart des gens choisissent de ne pas le faire afin que leur don puisse être utilisé pour répondre aux besoins les plus urgents.

Toutefois, si vous choisissez de désigner votre don, nous vous recommandons de préciser l'intérêt recherché de votre legs, l'objectif visé et la localité concernée, s'il y a lieu. Ces précisions seront déterminantes si le programme initialement choisi cesse d'exister. Si vous souhaitez désigner votre don, veuillez nous contacter. Nous serons heureux d'avoir une conversation avec vous pour connaître vos intérêts et vous proposer des options.

Courriel: ComptezSurNous@croixrouge.ca • Téléphone: 1-800-418-1111 • Site web: www.croixrouge.ca